



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2026

Présents : Mmes Allezard, Anglaret, Jourdan, Momplot, Balme du Garay
M. Deloison, Falcimagne, Goubet, Magne, Mazin, Therme, Zellal.

Absente excusée : Effy Manzoni, Léopoldine Renoult

Pouvoir : E. Manzoni à R. Falcimagne

Secrétaire de séance : M. Ludovic MAGNE

La séance est ouverte à 18h00 par Monsieur Jacques THERME, le Maire, qui souhaite la bienvenue aux membres présents.

Il demande si l'assemblée valide le PV du précédent conseil en date du 29 avril 2026. Celui-ci est validé.

Ordre du jour :

- Vente terrains lotissement Roussillon
- Décision modificative
- Point travaux
- Personnel
- Problème béal
- Assainissement
- ADIT
- Divers

VENTE TERRAINS LOTISSEMENT ROUSSILLON

Deux ventes sont actuellement en cours sur le lotissement « Roussillon » :

- **Lot n°2**, destiné à **Monsieur AYTEN**, correspondant à la parcelle cadastrée **section B n°941**, d'une superficie de **963 m²**, au prix de **15 € par m²**, soit un montant total de **14 445 €**.
- **Lot n°6**, destiné à **Monsieur ELLOUZI**, correspondant à la parcelle cadastrée **section B n°945**, d'une superficie de **1 195 m²**, au prix de **15 € par m²**, soit un montant total de **17 925 €**.

Le montant total des deux ventes s'élève à **32 370 €**.

DECISION MODIFICATIVE (BUDGET TEYDE)

Le budget a été voté conformément aux prévisions. Toutefois, lors de sa saisie dans le logiciel comptable, une erreur d'imputation est intervenue : la somme de 10 000 €, correspondant aux dépenses d'intérêts d'emprunts devant être inscrites au compte 66 111, a été enregistrée par erreur au compte 60 611.

Il convient donc de procéder à une décision modificative afin de transférer ces crédits et d'abonder le compte 66 111 « Intérêts des emprunts » de 10 000 €. Cette opération est sans incidence sur l'équilibre global du budget.

Le conseil municipal a donc voté à l'unanimité

POINT TRAVAUX

- **Marché aux Veaux**

Les travaux du Marché aux Veaux progressent de manière satisfaisante. Des réunions de chantier sont organisées chaque Jeudi afin de faire un point régulier sur l'avancement des opérations.

Il reste toutefois à réaliser plusieurs interventions : la pose de la serrurerie et des garde-corps, l'installation de l'évier et de l'éclairage, ainsi que la mise en place d'un portail à double battant afin de renforcer la sécurité du site.

- **Chéneaux de l'école**

Les chéneaux de l'école étant en très mauvais état, certains étant même détériorés ou tombés, leur réparation sera effectuée durant les vacances scolaires.

- **Appartement de l'école**

Le remplacement de la porte et de la fenêtre de l'appartement de l'école est programmé au cours de la deuxième semaine de juillet.

- **École**

Face aux fortes chaleurs liées à l'épisode de canicule, deux climatiseurs ont été achetés le lundi 22 juin afin d'améliorer les conditions d'accueil et de travail pour cette fin d'année scolaire. À plus long terme, d'autres solutions seront étudiées afin de mieux réguler les températures au sein des bâtiments.

- **Pompe de la Couze**

Suite à la panne de la pompe de la Couze, nous avons dû faire intervenir un camion hydro cureur. Après expertise, l'entreprise a indiqué que la pompe ne pouvait pas être réparée. Un nouveau devis a donc été établi puis validé pour son remplacement.

Afin de tenir compte de la gêne occasionnée pour les abonnés, une révision du tarif sera étudiée en fonction de la durée pendant laquelle l'eau n'aura pas été disponible, jusqu'à la mise en service de la nouvelle pompe.

PERSONNEL

Des créations de postes vont être réalisées :

1. Création d'un poste d'ATSEM permanent à 28 heures, à compter du 1er juin 2026, destiné à Madame Catherine BEAUVERT.

2. Création d'un poste d'Adjoint technique territorial non permanent à 35 heures, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, pour la période allant du 1er septembre 2026 au 31 mai 2028.

(Durée maximum 18 mois)

Le conseil municipal a voté à l'unanimité

PROBLEME BEAL VILLE BASSE

Monsieur Robert Falcimagne rappelle que, conformément à la réglementation en vigueur, l'entretien du béal doit être effectué par les ayants droit. Toutefois, afin de garantir la libre circulation de l'eau, les agents communaux interviendront pour dégager les embâcles encombrant la prise d'eau située au départ du béal.

ASSAINISSEMENT

Suite à la réunion du 28 mai 2026 avec le responsable Assainissement de l'Agglo Pays d'Issoire, le dossier concernant le gros projet de la rue de la Petite Côte ainsi que la Ville Basse, passera en fin d'année 2026.

ADIT **(Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale)**

L'ADIT apporte son assistance technique, administrative et juridique aux communes, aux intercommunalités du département.

Elle accompagne dans les domaines :

- Voirie et infrastructure routière
- Construction et rénovation des bâtiments publics
- Aspect juridique et financiers projet
- Services numériques
- RGPD

Actuellement, la commune adhère **uniquement au service numérique de dématérialisation des actes** transmis à la préfecture. Le coût de cette adhésion s'élève à 156 € TTC par an.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal **d'adhérer à l'offre de base** qui comprend :

- La voirie
- Travaux d'entretien et réparation
- Projet d'aménagement des espaces publics
- Subventions potentielles
- Station d'épuration / eaux pluviales
- Appui administratif

Le coût de cette adhésion est fixé à **1 € TTC par habitant et par an**.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

• **Périscolaire** : Madame Isabelle Allezard présente les résultats de l'enquête relative aux services périscolaires. Les retours recueillis font apparaître les besoins suivants : 9 familles sont intéressées par une garderie avant 7 h 30, 9 familles par une garderie après 18 h 30, 11 enfants pourraient fréquenter le centre de loisirs d'Ardes le mercredi et 5 enfants durant le mois d'août.

Au vu de ces résultats, Monsieur le Maire va prendre contact avec l'Agglo Pays d'Issoire afin d'étudier les possibilités de mise en œuvre de ces services.

• **Commissions de l'Agglo Pays d'Issoire** : Monsieur le Maire explique au Conseil que certaines commissions ont suscité un très grand nombre de candidatures, avec environ 65 personnes inscrites. Afin de garantir leur bon fonctionnement, le nombre de membres sera limité à 40 par commission. La sélection des candidats sera effectuée de manière à assurer une représentation équilibrée des communes. Ainsi, lorsqu'une même commune compte plusieurs candidats au sein d'une commission, un seul représentant pourra être retenu.

• **Passage du SICTOM** : Monsieur Alain Zellal souhaite que les collectes du SICTOM soient plus fréquentes. Monsieur le Maire indique avoir déjà formulé plusieurs demandes en ce sens, mais précise que cette évolution n'est actuellement pas envisageable. Monsieur Ludovic Magne, conseiller représentant la commune au SICTOM, informe le Conseil qu'il a participé à une réunion de l'organisme. À cette occasion, les raisons expliquant l'impossibilité d'augmenter la fréquence des passages lui ont été présentées. Disposant d'une documentation détaillée sur le fonctionnement du SICTOM, il propose de la mettre à disposition des personnes intéressées.

• **Réunion de chantier, Halle du Marché aux Veaux** : Demande de Marc Deloison, à participer aux réunions de chantier. Monsieur Robert Falcimagne accepte volontiers que les membres de la commission travaux y participent.

• **Pompe eau de la Couze** : En accord avec le maire, Marc Deloison, propose qu'une analyse économique soit réalisée afin de préciser le coût de ce service pour la collectivité, entre les dépenses et les recettes (abonnés) et l'apport à la commune (fontaines, cimetière...). Le bilan sera fait sur plusieurs années.

• **Carrière du Sarran** : Une réunion concernant les élus du secteur s'est tenue en préfecture le 09 juin. Monsieur Marc Deloison trouve regrettable que les élus municipaux n'en soient pas informés par la mairie (mail...) mais par hasard de façon indirecte. Monsieur le Maire précise que, dans un premier temps, la commune, comme plusieurs autres, n'avait pas été conviée à cette réunion. Informée par la commune de Rentières de son organisation, la municipalité a adressé un courriel à la préfecture afin de demander à y participer. Une invitation a finalement été reçue près de trois semaines plus tard. Monsieur Le Maire donne la parole à Pierre Goubet pour rendre compte de cette réunion : Il explique que le projet de carrière de Pouzzolane du Sarran est actuellement dans sa phase d'attente de la décision préfectorale d'autorisation qui doit intervenir avant le 18 juillet 2026. L'absence de réponse vaut refus. La préfecture a prorogé de trois mois le délai de réponse en stipulant la nécessité de consulter la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites et plus précisément la sous-commission « carrières ». Les carriers ont pris la parole pour présenter leur projet, bien évidemment de manière très avantageuse. Suite à cela, la Préfète a donné la parole aux maires et la plupart ont manifesté leur opposition.

• **Atelier pour les élus** : Marc Deloison demande pourquoi le mail envoyé en mairie le 29 avril, par Vincent Pétigny (Conseiller aux Décideurs Locaux pour les Finances Publiques), n'a pas été transmis à tous les élus destinataires comme demandé. Après vérification, le mail transmis a bien été reçu, mais qu'il s'est retrouvé dans les courriers indésirables de la messagerie de la mairie. De ce fait, aucun élu du conseil municipal n'a pu en être informé.

• **Usage du communal sans autorisation** : Lors du CM du 29/04, la municipalité a rappelé que l'usage des communaux est soumis à autorisation préalable. En conséquence, Marc Deloison demande s'il existe une autorisation particulière au Pereyrol où le communal semble utilisé de façon constante ?

• **Murs chemin de Teyde** : Marc Deloison indique qu'il y a 2 murs en très mauvais état qui menacent ruine avec encombrement de la chaussée communale et risque de chutes de pierre avec une possibilité d'accident des usagers. Le propriétaire a été contacté et s'est engagé à effectuer les travaux nécessaires. Or, à ce jour, aucune intervention n'a été réalisée. La commune prendra donc les mesures nécessaires pour procéder aux réparations et, si besoin, factureront l'intervention de l'entreprise au propriétaire concerné.

• **Personnes à mobilité réduite** : Marc Deloison informe que l'accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite pourrait être considérablement amélioré à moindre coût. En effet, il suffirait d'aménager la bordure de la rue menant au stade, au droit de la porte d'entrée de la sacristie. Les personnes concernées pourraient ainsi accéder à l'église par la sacristie. Cette proposition sera examinée.

• **Tunnel du boulevard** : Marc Deloison indique que le passage entre le boulevard et l'entrée du tunnel n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Il estime qu'un aménagement, par la pose d'un goudron ou d'une autre solution adaptée, pourrait être réalisé rapidement pour un coût raisonnable. Robert Falcimagne répond qu'il se rendra sur place afin d'évaluer la situation et d'étudier une solution adaptée.

• **Ordre du jour** : Marc Deloison souhaite faire le point concernant l'ordre du jour des convocations aux réunions du conseil municipal : Toutes les questions qui feront l'objet d'une délibération, doivent être portées à l'ordre du jour de la convocation du CM. Le conseil municipal n'est pas autorisé à délibérer sur des questions qui n'y sont pas inscrites. Une délibération prise en dehors de l'ordre du jour entraîne son illégalité. Les questions diverses permettent aux conseillers municipaux d'évoquer tout sujet relatif à l'administration de la commune. Seules les questions de faible importance peuvent faire l'objet d'un vote à ce titre, les autres, si nécessaire, sont inscrites à l'ordre du jour du prochain CM.

• **Ambiance des CM** : Mme Christine Jourdan fait part de sa déception concernant le climat de travail et l'opposition de certains, en le comparant au déroulement des conseils municipaux du mandat précédent.

Monsieur Le Maire termine sur l'annonce de la démission de Monsieur Richard FINAUD, 1^{er} Adjoint, en date du 12 juin 2026 (en attente de la validation par la sous-préfecture).

La séance est levée à 20H45

